



PROVINCE DE LIEGE

COMMUNE DE JALHAY

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES A JALHAY CHARNEUX à l'occasion du tir aux clays de la kermesse organisé les 12 et 13 AOUT 2023

Le Bourgmestre,

- Vu la demande du comité de Charneux représenté par Monsieur Didier MARTIN, 0496/26 99 81, didiermartin@skynet.be en date du 12/06/2023
- Attendu que le tir aux clays de la kermesse est organisé les 12 et 13 août 2023;
- Attendu qu'il est nécessaire d'interdire la circulation (excepté participants et circulation locale) dans la rue donnant accès au site du tir ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle loi communale
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles LI 133-1° et LI133-2
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière

ARRETE:

Article 1 Les 12 et 13 août 2023 de 09h00 à 22h00, la circulation des véhicules est interdite (excepté participants et circulation locale) à Charneux sur la route menant du fond du village jusqu'au site du tir aux clays.

Article 3 Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme bien éclairée et maintenue en place par les organisateurs.

Article 4 Les organisateurs seront tenus d'avertir les riverains de leur manifestation.

Article 5 Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi

Article 6 Expéditions de la présente seront transmises:

- o à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
- o à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes
- o au Major GREGOIRE, Cdt de la zone de Secours n°4
- o à notre service des Travaux
- o à notre fonctionnaire « Planu »
- o à notre police locale
- o aux organisateurs

Jalhay le 25/07/2023
Le Bourgmestre

Michel FRANSOLET

